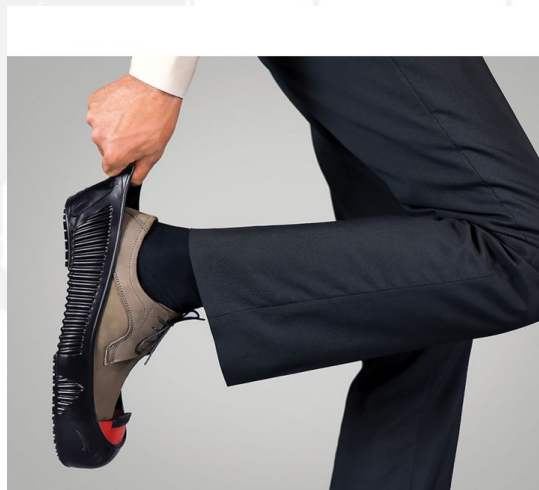


COQUES DE PROTECTION



Ce qu'il faut retenir

Les coques de protection sont des EPI (équipements de protection individuelle) chargés de la protection des pieds de ceux qui les portent.

Les travailleurs ou les visiteurs qui ne viennent qu'occasionnellement dans des zones où les chaussures de sécurité sont requises peuvent ne pas souhaiter changer leur chaussures de ville juste pour une visite.

C'est précisément là que les coques de protection prennent toute leur importance : elles se fixent directement sur les chaussures de ville. Elles permettent donc au porteur de garder au pied ces dernières, tout en bénéficiant d'une protection contre l'écrasement ou la perforation équivalente à celles des chaussures de sécurité.

L'employeur étant responsable de la sécurité des travailleurs et des visiteurs sur son plan cadastral (tout ce qui fait partie de l'entreprise), leur port est obligatoire par tous ceux qui ne portent pas déjà des chaussures de sécurité dans une zone où elles sont requises, au sens de l'article L4121-1 du Code du travail.

La réglementation concernant les coques de protection

Auparavant régie par la norme européenne NF EN 12568, la certification des coques de protection est internationale depuis 2019. La nouvelle norme est NF EN ISO 22568, qui se décompose en quatre parties.

Les quatre parties (-1, -2, -3 et -4) reprennent toutes les exigences et les méthodes d'essai applicables aux embouts métalliques, destinés à être utilisés comme composants de chaussures dans le cadre d'équipements de protection individuelle comme avec la norme NF EN ISO 20345 qui concerne les chaussures de sécurité.

Il y a plusieurs types de chaussures de sécurité, même si elles ont toutes pour exigence (d'après ISO 20345) d'avoir un embout de protection résistant à un choc d'une énergie de 200 joules et un écrasement de 15 kN, innocuité, confort, solidité et semelle contre les glissades.

La norme précise également qu'il y a des normes supplémentaires, notamment EN 12387 qui concerne la résistance au glissement et qui comporte trois niveaux :

- SRA : Semelle testée sur sol céramique uniquement
- SRB : Semelle testée sur sol acier uniquement
- SRC : Semelle résistante aux glissades, testée sur sol céramique et acier

Comment choisir ses coques de protection ?

Les coques doivent être choisies en fonction des risques auxquels les porteurs sont exposés dans la zone où ils évoluent. Par conséquent, il faut les choisir pour qu'ils offrent une protection équivalente à celle des chaussures de sécurité que les travailleurs portent habituellement.

Certaines sont cependant plus protectrices que d'autres :

- Les chaussures S1P réduisent l'électricité statique, protègent le talon des chocs, et ont une semelle anti-perforation et résistante aux hydrocarbures
- Les chaussures S2 réduisent l'électricité statique, protègent le talon des chocs, et ont une semelle résistante aux hydrocarbures et à l'eau. Elles ne sont pas anti-perforation.
- Les chaussures S3 sont la combinaison de S1P et S2 : elles réduisent l'électricité statique, protègent le talon des chocs, ont une semelle anti-perforation et résistante aux hydrocarbures, et résistent également à l'eau.